

Acte N° 2022-03

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 22 avril 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et R719-64,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires.

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à débattre sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2023 et sur les engagements pluriannuels, sur la base du document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 25 avril 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 29 avril 2022.
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 29 avril 2022